MAIRIE DE CUXAC-d'AUDE

PRET DE SALLES MUNICIPALES

DATE DE LA DEMANDE : DATE DU P	RET:
NOM DU DEMANDEUR :	
ADRESSE:	
Monsieur le Maire,	
J'ai l'honneur de solliciter le prêt de la salle :	
☐ Salle VISNEACOV A Au tarif de 250 € pour la location aux Cuxanais – de 800 € pour 500 € pour la caution	r les Non Cuxanais et de 1
□ Salle B (salle de réunion uniquement) Au tarif de 100 € pour la location aux Cuxanais - de 200 € po 500 € pour la caution	ur les Non Cuxanais et de 1
□ Salle C (salle de réunion uniquement) Au tarif de 100 € pour la location aux Cuxanais - de 200 € po 500 € pour la caution	ur les Non Cuxanais et de 1
☐ Préau Ecole au tarif de 50 € (période extra-scolaire uniquement) jusqu'à 21 heures seulement	
Ces tarifs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 9 juin et du 22 octobre 2008 modifiée par une délibération du 28 mars 2012. Le montant de la location sera perçu de préférence par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public à réception de la réponse écrite et en tout état de cause 15 jours <u>avant la location</u> .	
La location de ces salles exige une attestation de Responsabilité Civile locative "Manifestation" pour les jours de prêt délivrée par votre assureur et à jour de paiement.	
Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ma salutations distinguées.	ire, à l'expression de mes

Les informations recueillies à partir de ce formulaire, nécessaires à l'exécution d'un contrat, font l'objet d'un traitement destiné à la mairie pour la gestion des locations des salles communales. Les destinataires des données sont les personnels habilités de la mairie, le maire et, le Trésor Public. Les données sont conservées 10 ans puis éliminées. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits, merci de vous adresser à la mairie par courriel à : mairie@cuxacdaude.fr.

(Signature)

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) sur son site internet.